

Communiqué de presse de la FRA
Vienne, le 11 juin 2020

La COVID-19 souligne l'importance d'une protection solide des droits fondamentaux

L'augmentation de l'intolérance et des atteintes aux droits fondamentaux de la population continue d'éroder les progrès considérables accomplis au fil des ans, selon le rapport sur les droits fondamentaux 2020 de la FRA. Alors que l'Europe commence à sortir de la pandémie de COVID-19, nous constatons une aggravation des inégalités existantes et des menaces pour la cohésion de la société.

« La pandémie de COVID-19 a entraîné, et continuera d'entraîner, des répercussions profondes sur les droits fondamentaux de chacun dans l'ensemble de l'UE. Les inégalités persistantes, le harcèlement et les préjugés sont susceptibles d'empirer », déclare [Michael O'Flaherty](#), directeur de la FRA. « Les gouvernements doivent assurer la planification de la "nouvelle normalité" pour aboutir à une société équitable et juste qui respecte la dignité de tous et veille à ce que personne ne soit laissé pour compte. »

Le [rapport sur les droits fondamentaux 2020](#) de la FRA fait le point sur les progrès et les lacunes qui ont marqué la protection des droits de l'homme dans l'UE au cours de l'année écoulée. Sa [section « Focus »](#) souligne comment la Charte des droits fondamentaux de l'UE a gagné en visibilité et a déclenché une nouvelle culture des droits fondamentaux au niveau de l'UE. À l'échelle nationale toutefois, la connaissance et l'utilisation de la Charte restent limitées, bien que cette dernière soit juridiquement contraignante depuis dix ans. Nous espérons que les idées présentées inciteront d'autres entités, y compris les gouvernements, à s'approprier ce grand instrument et à lui donner toute sa force, afin qu'il puisse véritablement contribuer à transformer la vie des gens.

D'autres questions clés ont été identifiées :

- Le respect des **droits fondamentaux aux frontières** est resté l'un des principaux défis en matière de droits de l'homme dans l'UE. Des migrants sont morts en mer et ont été confrontés à la violence et aux refoulements aux frontières terrestres. Certains États membres ont menacé les bateaux de sauvetage humanitaire. Dans d'autres États, les migrants ont continué à souffrir du surpeuplement et du sans-abrisme. La détention des enfants, y compris des enfants non accompagnés, sans tuteurs pour les aider, a également augmenté.
 - Les États membres doivent de toute urgence mettre un terme à ces violations des droits fondamentaux, et élaborer des mesures efficaces pour protéger les droits des enfants, en particulier des enfants non accompagnés.
- Les taux de pauvreté infantile dans l'UE ont légèrement diminué. Toutefois, un enfant sur quatre reste exposé au **risque de pauvreté**. Cela signifie que des enfants continuent d'aller au lit le ventre vide et de vivre dans des conditions précaires, et que leur santé et leur éducation en souffrent. Les enfants dont les parents sont étrangers sont plus désavantagés, avec quatre enfants sur dix menacés de pauvreté. Pour les enfants de familles monoparentales, cette proportion s'élève à un sur trois.
 - L'UE doit adopter son initiative de garantie pour l'enfance, en prévoyant des objectifs clairs et des fonds suffisants pour réduire la pauvreté infantile.
- Les gouvernements et les entreprises s'empressent de tirer parti des avantages potentiels de l'**intelligence artificielle**. Les considérations relatives à l'éthique et aux droits fondamentaux commencent à prendre forme, à mesure que la Commission européenne et le Conseil de l'Europe formulent des lignes directrices et des lois.
 - L'UE et ses États membres doivent veiller à ce que les futurs règlements prévoient des évaluations approfondies et transparentes des incidences de l'utilisation de l'IA sur les droits fondamentaux, ainsi que le recours à des organismes de contrôle indépendants.

Le rapport résume et analyse les principales évolutions en matière de droits de l'homme dans l'UE en 2019. Il contient des [propositions de mesures](#) dans les domaines suivants : la Charte des droits fondamentaux de l'UE et son utilisation par les États membres ; l'égalité et la non-discrimination ; le racisme et l'intolérance associée ; l'intégration des Roms ; l'asile, les frontières et les migrations ; la société de l'information, la vie privée et la protection des données ; les droits de l'enfant ; l'accès à la justice ; et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : media@fra.europa.eu / Tél. :
+ 43 1 580 30 653